

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CS1145

présenté par

M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Laernoës, Mme Batho, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Regol et Mme Taillé-Polian

---

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le premier alinéa de l'article L. 1411-6-2 du code de la santé publique est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ils donnent également lieu à un temps de sensibilisation sur la fin de vie par la remise d'un livret d'information sur ces enjeux et d'un rappel sur la possibilité de rédiger ou d'actualiser ses directives anticipées et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans cette démarche si nécessaire. » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député·e·s écologistes proposent que les rendez-vous aux trois âges de la vie donnent également lieu à un temps de sensibilisation sur la fin de vie par la remise d'un livret d'information sur ces enjeux et un rappel sur la possibilité de rédiger ou d'actualiser ses directives anticipées.

Le cadre régissant la fin de vie en France et l'accès aux soins palliatifs reste encore largement méconnu du grand public, la France n'échappant pas au tabou sur la mort encore particulièrement prégnant. La faible appropriation des directives anticipées par la population en est l'une des conséquences. L'apparition, parfois soudaine, d'une maladie impliquant l'entrée en soin palliatif implique pourtant de disposer du temps et des ressources nécessaires pour pouvoir formuler librement et sereinement ses propres choix en matière de fin de vie.

La convention citoyenne sur la fin de vie a ainsi appelé à encourager la diffusion de la culture palliative et à généraliser la rédaction des directives anticipées lors de rendez-vous dédiés, à tous les âges. Dans ce contexte, le cadre des rendez-vous aux 3 âges de la vie prévu par l'article L. 1411-6-2 du code de la santé publique, qui est un temps dédié à la prévention sur la santé, apparaît comme particulièrement approprié pour renforcer la sensibilisation de la population sur les directives anticipées et plus largement sur les enjeux liés à la fin de vie. .

Le député·e·s écologistes proposent ainsi d'inclure ses thématiques dans les rendez-vous de prévention aux trois âges de la vie.